

Projet de loi du Bloc Québécois sur les créanciers en cas de faillite d'entreprise;

**« POUR PROTÉGER LE BAS DE LAINE
DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS! »**

- STÉPHANE BERGERON

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 23 novembre 2020 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, a joint sa voix à celle de ses collègues du Bloc Québécois, qui a procédé à la présentation d'un projet de loi visant à protéger les fonds de retraite des travailleuses et travailleurs en cas de faillite d'entreprise. « Dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs retraités, les partis politiques doivent travailler de concert pour faire adopter ce projet de loi dans les plus brefs délais » a déclaré M. Bergeron.

« Nous avons le devoir de placer le vrai monde au cœur de nos préoccupations et non pas les banques ou les fournisseurs. Ce sont les travailleuses et travailleurs qui devraient être considérés comme premiers créanciers en cas de faillite d'entreprise. Si on cotise pendant des années, voire pendant toute une vie, au régime de pension de la compagnie pour laquelle on travaille, ce n'est pas pour voir cet argent aboutir dans la poche des mieux nantis alors qu'on en a particulièrement besoin, c'est-à-dire au moment de la retraite! La pandémie a fait en sorte que plusieurs ont vu leur fonds de pension fondre comme neige au soleil... On peut faire une différence pour assurer la sécurité financière de nos aînés, qui, on l'a vu, peuvent être particulièrement vulnérables aux fluctuations de la conjoncture. Il suffit d'en avoir la volonté politique », d'ajouter le député de Montarville.

Rappelons que la volonté d'apporter de tels changements législatifs à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) et à la Loi sur les faillites et l'insolvabilité (LFI) provient de l'injustice subie en 2015 par les employés retraités de *Cliffs Natural Resources*, qui avaient perdu une bonne partie de leur fonds de pension et de leurs assurances collectives. Suite au dépôt, en 2017, d'un projet de loi similaire, mort au feuillet à cause des élections, le Bloc Québécois revient à la charge en espérant que ce nouveau projet de loi, réclamé par le milieu syndical québécois, soit rapidement adopté par la Chambre des communes.

« Les cotisations de retraite sont, ni plus, ni moins, qu'une forme de salaire différé. Si quelqu'un s'approprie les cotisations de retraites accumulées et qui ont fructifié au fil des ans, c'est rien de moins qu'un vol. Nous ne saurions tolérer qu'une telle injustice, qui ruine littéralement des vies, puisse perdurer. Nous ferons donc tout en notre pouvoir pour que ce projet de loi soit adopté, afin d'éviter que des entreprises sans scrupule viennent piger dans le bas de laine de leurs travailleuses et travailleurs au moment de fermer les livres. Dans l'intérêt de nos concitoyennes et concitoyens, plaçons les considérations d'ordre humanitaire avant la partisanerie! », de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)